

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 1

Artikel: De l'évolution d'une doctrine sociale : à propos du soixantième anniversaire de la première loi sur les habitations à bon marché

Autor: Siegfried, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du soixantième anniversaire de la première loi sur les habitations à bon marché

DE L'ÉVOLUTION D'UNE DOCTRINE SOCIALE

Par André Siegfried, de l'Académie française

Le soixantième anniversaire de la première loi relative aux habitations à bon marché, restée connue sous le nom de « Loi Siegfried », rappelle à notre attention le souvenir d'un homme qui fut à son heure un loyal serviteur de la République en même temps qu'un apôtre convaincu de l'action sociale. Parler de lui, de ses conceptions, de ses réalisations c'est montrer ce qu'a été, depuis le XIX^e siècle, l'évolution de nos points de vue, en matière économique, sociale et politique.

Jules Siegfried a été un précurseur du XX^e siècle, mais il était parti, en matière sociale, du XIX^e siècle le plus authentique. Dès sa jeunesse, alors qu'il était engagé à fond dans une carrière commerciale dont le succès devait être éclatant, il avait été préoccupé de l'intérêt public, de la solidarité sociale. A cette époque, j'entends à la fin de l'Empire et au début de la III^e République, l'altruisme prenait encore naturellement le caractère de la charité, il y avait les riches, et il y avait les « pauvres », et c'était le devoir des premiers de secourir les seconds, sans trop se soucier de savoir si cette pauvreté durerait toujours. On parlait de « bons riches » qui donnaient, et de « bons pauvres » qui acceptaient les secours avec reconnaissance, notions qui nous choquent aujourd'hui profondément comme contraires à la plus simple dignité humaine. Jules Siegfried, alors qu'il était encore dans les affaires de coton du Havre, et premier adjoint puis maire de cette ville, avait écrit dans cet esprit un livre intitulé : *La Misère*. On était encore sous le signe de la charité, et quand on s'en évadait c'était pour faire de la « philanthropie » comme on disait alors. Ces conceptions étaient d'ancien régime et c'est sous leur influence que Jules Siegfried avait été élevé et avait grandi.

Mais la vie devait le faire évoluer très vite, plus vite même que son temps, et c'est ce qui nous a permis de le qualifier plus haut de précurseur. Il faut dire que cet importateur de coton, fondateur d'une maison de commerce à Bombay et à la Nouvelle-Orléans, était un grand voyageur : il avait parcouru l'Europe et une large partie du monde. Ses fenêtres étaient ouvertes sur le dehors, il était constamment à l'affût des choses nouvelles qui se faisaient à l'étranger. Son horizon, de ce fait, s'était élargi ; il comprenait qu'il ne pouvait suffire de corriger les méfaits individuels du sort en secourant les infortunes particulières. Ce qu'il s'agit de réformer ce sont les mœurs, c'est l'organisation sociale elle-même. Dès 1866, à son retour des Indes, Jules Siegfried s'était intéressé d'une part aux écoles de commerce, de l'autre aux maisons ouvrières, en même temps qu'aux cercles ouvriers. L'immense problème de l'habitation s'était imposé à lui.

La ville du Havre, où il avait fondé sa maison de commerce, comportait alors des quartiers entiers dont l'architecture était celle du passé ; les taudis y étaient fréquents, l'entassement humain effrayant. Cette situation était génératrice d'une hygiène insuffisante, entraînant une dangereuse diffusion des maladies conta-

gieuses. Mon père lui-même, en 1880, avait attrapé la typhoïde en raison du mauvais état des conduites d'eau de sa maison. Dans ces conditions la question du logement et celle de la santé publique lui apparaissaient logiquement associées, en fait inséparables.

Jules Siegfried, l'homme de famille aimant l'ordre dans l'Etat comme dans la maison, s'était rendu compte qu'un homme mal logé est naturellement un mécontent et qu'il est inadmissible que l'ouvrier, rentrant le soir après sa journée de travail, ne trouve qu'un foyer inadéquat. Le café dès lors l'attire, ce qui est bien naturel, de sorte qu'une troisième question sociale apparaît alors, celle de l'alcoolisme.

Jules Siegfried, libéral en affaires, l'était aussi dans ses conceptions sociales. Il croyait à l'initiative individuelle, à la responsabilité personnelle, ce qui veut dire que sa première pensée n'était pas de recourir à l'Etat mais de faire d'abord appel aux efforts privés. C'est à des sociétés constituées à cet effet qu'il songeait donc pour édifier les premières maisons à bon marché, destinées aux travailleurs, qui recevraient la possibilité d'en devenir propriétaire. Mais, bien vite, le problème allait lui apparaître comme débordant le domaine individuel. Il s'apercevait que des solutions collectives allaient devenir nécessaires. Nécessaires pour obtenir de la puissance publique un appui, soit moral, soit financier ; nécessaires surtout dès qu'une question d'hygiène est posée : la santé peut être affaire personnelle, mais non pas l'hygiène publique qui comporte une défense contre les contaminations. Il ne pouvait donc plus s'agir simplement de charité ou même de philanthropie, c'est de législation qu'il fallait se préoccuper.

C'est ainsi que devenu député en 1885, l'ancien commerçant, l'ancien maire, se rendit compte que l'habitation demandait un statut, non point pour brider l'initiative, mais pour l'encadrer et la soutenir. Obtenir le vote d'un texte au Parlement surtout par l'initiative parlementaire est une lourde tâche, mais Jules Siegfried ne se laissa pas et, fort de l'appui d'une opinion publique alertée par l'Exposition d'économie sociale de 1889 dont il avait été l'un des animateurs, il insista jusqu'à ce qu'il eût convaincu ses collègues des deux Chambres. Cela ne signifiait pas qu'il fût devenu étatiste : il ne le fut jamais, dévoué qu'il était à ce qu'il appelait, d'une expression qui lui était chère, l'« initiative individuelle ». Il estimait que l'action efficace comporte la responsabilité et que celle-ci ne saurait se séparer de la personnalité.

Ces principes, je peux dire qu'après lui une large, une très large partie du monde de l'activité sociale les a adoptés. Le domaine contrôlé par la puissance publique s'accroît chaque jour, mais il est essentiel que d'importantes provinces de la nation continuent de respirer l'air de la liberté dans l'action. Ce n'est pas une attitude de mauvaise volonté envers l'Etat, mais la revendication d'une « liberté nécessaire ».

(La Journée du Bâtiment.)